

Bonjour,

Comme vous le savez sûrement, en vue de contribuer à l'objectif de 30 % de conservation du territoire québécois d'ici 2030, le gouvernement du Québec a lancé le 5 juin dernier un appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional, visant le milieu continental comme le milieu marin. Dans le cadre de cet appel à projets, nous avons soumis un projet sur le territoire de vos/votre MRC : nom du projet/des projets (Municipalité).

Nous sommes heureux de vous informer que, à la suite de l'évaluation préliminaire du MELCFFP, notre projet a été jugé recevable. Cependant, pour que notre dossier soit considéré comme complet, le MELCFFP doit recevoir une résolution d'appui à l'analyse du projet de la/des MRC concernées, adoptée au plus tard le 29 novembre. Il est à noter que la résolution de la MRC ne vise pas à obtenir un appui formel au projet tel que déposé, mais bien à confirmer qu'il peut être analysé et soumis à la concertation régionale en vue d'une priorisation subséquente par les acteurs régionaux. Seuls les projets complets seront retenus pour la phase de concertation régionale, qui devrait débiter au printemps 2025, qui sera suivie d'une analyse interministérielle, de modifications si nécessaires à la suite des concertations et d'une décision gouvernementale finale, prévue vers la fin 2026 ou début 2027.

Ci-joint le formulaire du projet soumis, ainsi que les documents annexés à notre dépôt.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Signature

Commenté [MB1]: Adressez votre courriel à la direction générale de votre MRC si vous n'avez pas de personne-contact.